

COMITE DIRECTEUR TELEPHONE

03 avril 2013 – 18h30 à 19h20

Présents Frank BIGNET (DTN), Daniel BOISSIERE, Jean-Michel BUNIET, Alain COURPRON, Guillaume FRITSCH (Directeur Administratif), Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Valérie GAUTHIER, Pascal GODEL, Jean-Marc GROSSETETE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Marlène LEBRUN, Christophe LEGRAND, Philippe LESCURE, Denis MAIRE, Denis MARCHE, Michelle MONSERAT, Gérard OREGGIA, David PEIFFER, Alexandre PY, Florent ROY, Dominique SAGARY, Bernard SAINT-JEAN (Directeur Général), Thierry SAMMUT, Patrick SOIN, Andrée VIDIL

**Absents
excusés** Elisabeth BARRAUD, Jacky BAUDRAND, Daniel BAZOGE, Pierre BIGOT, Emmanuel CHABANNES, Cédric GOSSE, Jacques LAPARADE (Président d'honneur), François LHUISSIER, Jean-Claude ZIENKIEWICZ

Conformément aux 2ème et 3ème alinéas du point 2.2.1.2.16. des statuts fédéraux :

« Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Le Comité Directeur délibère à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. »

Plus du tiers des membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) étant présent, le Président LESCURE ouvre la réunion en remerciant les membres du Comité Directeur Fédéral (CDF) pour leur présence à ces travaux.

1. Projet de convention F.F.TRI./F.F.H.

Frank BIGNET, Directeur Technique National, rappelle que la F.F.H. est titulaire de la délégation pour les disciplines pratiquées par les personnes en situation de handicap physique/sensoriel, y compris le paratriathlon. Néanmoins, la F.F.H. confie l'organisation de la pratique de la discipline au niveau national à la F.F.TRI. dans les conditions définies par le projet de convention présenté aux membres du CDF.

Denis JAEGER relève une coquille à la page 2 « *Cette pratique est organisée au niveau international par la F.F.TRI.* » qui sera corrigée avant envoi du document au ministère chargé des sports et à la F.F.H.

David PEIFFER souhaite savoir de quelle manière sera articulée le fonctionnement de la Commission Nationale Paratriathlon et de la Commission Nationale Mixte (F.F.TRI./F.F.H.). Le Président LESCURE précise que ces deux commissions n'ont pas les mêmes missions et qu'elles seront donc par conséquent indépendantes l'une de l'autre.

Marlène LEBRUN estime que les critères de sélection « femmes » aux diverses épreuves internationales paratriathlon ne sont pas suffisamment différents de ceux des « hommes ». Frank BIGNET, Directeur Technique National, précise que ces éléments ne font pas partie du projet de convention actuellement présenté mais qu'il peut apporter un éclairage :

- Le niveau paratriathlon féminin actuel en France ne permet pas de déterminer de critères de sélection sur la base des temps de course « femmes », les critères actuels sont donc basés sur les temps de course « hommes ». Ce procédé est également utilisé au niveau du triathlon Distance L et supérieure.
- Dès lors que le niveau des femmes paratriathlètes sera suffisant, les critères d'éligibilité et de sélection aux épreuves internationales de référence seront bien évidemment basés sur les temps de course « femme ».

Le Président LESCURE soumet ce projet de convention au vote du CDF : adoption à l'unanimité.

2. Proposition de modification du calendrier des Grandes Epreuves Fédérales

L'organisation du Triathlon de Paris ayant été rendue impossible compte tenu de l'absence d'autorisation administrative pour nager dans la Seine, il est proposé :

- De confier l'organisation de l'étape du Grand Prix F.F.TRI. à SAINT-JEAN DE MONTS le 22 juin prochain
- Que le Grand Prix F.F.TRI. de Nice soit également support du championnat de France Elite (question déjà posée par email)

Ces deux propositions sont validées à l'unanimité.

Pascal GODEL, Président de la Commission Nationale d'Arbitrage, fait savoir que la candidature de Tours, organisée fin août convenait mieux à ses équipes dans la mesure où le calendrier est relativement chargé le 22 juin, avec trois grandes épreuves et un comité directeur fédéral.

La possibilité d'un déport de la réunion du Comité Directeur Fédéral du 22 juin sera étudiée.

3. Validation d'une division 2 Hommes de Triathlon à 17 clubs (au lieu de 16) et d'une division 2 Femmes de Triathlon à 15 clubs (au lieu de 14) suite à la réintégration du TOC CESSON

Monsieur Raphaël MENOÛ, Président du TOC CESSON, a transmis au Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) une demande de conciliation. Il conteste la décision de la Commission Nationale Sportive (CNS) par laquelle cette dernière a rejeté les inscriptions de ses équipes féminines et masculines du Championnat de France des clubs de D2 de Triathlon au motif que la situation financière de son club vis-à-vis de sa ligue n'avait pas été régularisée.

Après étude du dossier, il s'avère que le TOC CESSON avait effectivement régularisé sa situation financière vis-à-vis de la ligue et qu'il respectait donc l'ensemble des critères d'accès en D2. Le Bureau Directeur a donc proposé au TOC CESSON de réintégrer la D2 de Triathlon (équipe hommes et équipe femmes).

Le TOC CESSON ayant accepté sa réintégration en D2 de Triathlon, la Commission Nationale Sportive, propose au Comité Directeur d'adopter les propositions suivantes pour la saison 2013 :

- Passage du nombre de club concourant pour le championnat de France des Club de Triathlon de D2 hommes de 16 à 17.
- Passage du nombre de club concourant pour le championnat de France des Club de Triathlon de D2 femmes de 14 à 15.
- La numérotation des équipes du TOC CESSON est fonction du classement du TOC CESSON la saison passée. La numérotation des clubs suivants est décalée en conséquence.
- La 17^{ème} équipe hommes classée marque 1 point.
- La 15^{ème} équipe femmes classée marque 3 points.
- Sur les 17 équipes hommes, si 16 équipes sont classées et si une seule équipe n'est pas classée, la règle précisant que « les équipes non classées marquent 2 points de moins que la dernière équipe classée » ne s'applique pas, l'équipe non classée marque alors un point. Dans tous les autres cas de figures, la règle « les équipes non classées marquent 2 points de moins que la dernière équipe classée » s'appliquera.

Les membres du CDF adoptent ces propositions à l'unanimité.

Il est précisé que les règles de descente de la division 2 ne sont pas impactées dans la mesure où il est déjà prévu que clubs classés au-delà la 13^{ème} place (hommes et femmes) descendent de la division 2 (cf RGF page 108).

4. Affaires internationales / Candidatures F.F.TRI. aux élections de l'ETU

Le congrès ETU prévu le 15 juin prochain à Alanya (TURQUIE) étant électif, il est proposé de valider les candidatures fédérales suivantes :

- Commission médicale de l'ETU : Dr Claude MARBLE
- Commission paratriathlon de l'ETU : Cyrille MAZURE
- Commission développement de l'ETU : Bernard SAINT-JEAN
- Commission technique de l'ETU : Dominique FRIZZA
- Poste de Vice-Président de l'ETU : Denis JAEGER

Ces candidatures sont validées à l'unanimité.

5. Questions et informations diverses

a. Championnat de France Paratriathlon

Le championnat de France Paratriathlon devant à priori également être support d'un label « ITU Paratriathlon Event », David PEIFFER précise qu'il serait intéressant qu'un médecin classificateur international soit présent. Dominique FRIZZA fait savoir qu'il se charge de contacter l'ITU à ce sujet.

b. Comité Paralympique et Sportif Français

Le paratriathlon étant désormais une discipline inscrite aux prochains Jeux Paralympiques, il a été proposé à la F.F.TRI. de s'affilier au Comité Paralympique et Sportif Français. Le Bureau Directeur a validé la transmission de la demande d'affiliation lors de sa réunion du 21 mars dernier. Cette dernière a été déposée en main propre dans les délais impartis (avant le 27 mars 2013).

Le Comité Paralympique et Sportif Français organisant son Assemblée Générale élective le 3 mai prochain, le Président LESCURE propose aux membres du CDF :

- De valider la candidature de Jean-Michel BUNIET à un poste d'administrateur au Conseil d'Administration au sein du Comité Paralympique et Sportif Français
- De mandater officiellement Jean-Michel BUNIET pour représenter la F.F.TRI. lors de l'AG du Comité Paralympique et Sportif Français

Les membres du CDF valident ces deux propositions.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du CDF pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général